

Date : 22/02/2016

Objet : Tarification emplacements marché central

Contact Presse :

COMMUNIQUE

Madame le Maire de la Ville de Cayenne rappelle que chaque exposant doit s'acquitter d'une taxe au tarif journalier selon le type d'emplacement occupé, et le cas échéant des pénalités de retards.

Etant donné que le marché fonctionne les mercredis, vendredis et samedis, les tarifs sont fixés comme suit :

EMPLACEMENTS PAR CATÉGORIES	TAXES
Fruits et légumes (intérieur)	9,00€/J
Restauration	34,00€/J
Boucher	37,00€/J
Extérieur	12,00€/J
Collot d'Herbois	13,00€/J
Commerçant	12,00€/J
Parking journalier (agriculteur)	16,00€/J

Parking journalier (Artisan)	50,00€/J
Parking journalier (Entreprise / Société)	75,00€/J

Contact :

Marché central de Cayenne
05 94 39 69 05

